



Trait d'Union

www.ufe-espagne.com

1er Trimestre 2014

Publication trimestrielle
de l'Union des Français de l'Étranger
(U.F.E.) - Espagne

Trait d'Union concerne
tous les Français d'Espagne.
Tirage papier: 1400 exemplaires.
Envoi à 7000 adresses électroniques
Envois gratuits par mail sur demande

Comité de Rédaction

Louis Didier,
Francis Huss, Françoise Mégy,
Agnès Lepoutre.

UFE Espagne

Président:

Francis Huss

Président honoraire:

Alain Naeder

Vice-Président:

Robert Debut

Secrétaire général:

Jean-Michel Ayello

Trésorier:

Guillaume Mony

Activités et Commissions

Aide à la recherche d'emploi

Pierre Berthelot

Robert Fillias

Siegfried Verstryngne

Loisirs:

Bruce Parnaudeau

Carmen Zorro

Guillaume Mony

Jean-Michel Béranger

Jérôme Bompard

Samuel Lachaud

Virginie Duprez

Web:

Bruce Parnaudeau

Catalogne

Costa del Sol

C. Valenciana

Justiniano, 4,

MADRID – 28004

Tél.: (34) 91 308 09 30

Répondeur l'après-midi

Secrétaire:

Agnès Lepoutre

ÉDITORIAL

LES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER NE SERONT PAS OUBLIÉS

Lors de la traditionnelle présentation des vœux annuels, le président de la République a omis de citer les Français résidant à l'Étranger, contrairement à la tradition antérieure, alors que les autres catégories de Français (métropole, outremer) étaient cités nommément. Cet oubli (involontaire ?) coïncide avec la mise en place d'une « réforme » aberrante et précipitée visant à modifier substantiellement la représentation des Français de l'Étranger, en réduisant significativement le rôle et les compétences de l'AFE.

Nous jouons un rôle inestimable dans le rayonnement culturel et économique de la France à l'étranger et lui offrons nos réseaux d'influence. Notre persévérance a obtenu des améliorations importantes pour la vie de nos compatriotes dans de nombreux domaines, en particulier la protection sociale, l'enseignement, la fiscalité, les relations avec l'administration française, la sécurité des personnes et des biens, la solidarité nationale, ... en apportant des informations et des propositions concrètes pour orienter l'action de l'administration et du législateur, sans oublier le travail d'information et d'intervention sur le terrain. Issus d'horizons et de sensibilités différents nous avons presque toujours su trouver un consensus lorsqu'il s'agissait de défendre les droits de nos concitoyens, comme en témoignent le nombre de textes votés à l'unanimité ou quasi-unanimité par l'AFE lors des dix dernières années.

Nous ne voulons pas devenir des Français entièrement à part : pour cela, nous disposons encore d'une arme efficace : les élections consulaires qui auront lieu dimanche 25 mai 2014. L'Union des Français de l'Étranger présentera des candidats compétents et bénévoles sur des listes d'Union et de Solidarité alliant l'expérience et la sagesse des vétérans à l'enthousiasme de nouveaux venus. Notre premier objectif sera d'assurer la pérennisation et le renforcement d'un système de représentation qui a eu valeur d'exemple pour d'autres communautés nationales établies à l'étranger.

Je vous présente mes meilleurs vœux de santé, bonheur, satisfactions professionnelles, réussite dans tous les domaines, ... faites en bon usage, pour une excellente année 2014.

Francis HUSS
Président de l'UFE Espagne

Merci de nous soutenir en rejoignant les commissions spécialisées et de nous faire parvenir votre bulletin d'adhésion ou de renouvellement, accompagné de la cotisation 2014. (Pour ce faire, vous trouverez un formulaire encarté dans le présent numéro).

UFE est une association apolitique, sans but lucratif créée en 1927, pour servir les intérêts des Français établis à l'étranger et les représenter auprès des institutions.

UFE Espagne est animée par des bénévoles; sa cotisation est destinée à couvrir les frais de fonctionnement et permet à ses adhérents d'Espagne, de participer à ses activités et de recevoir prioritairement le bulletin Trait d'Union et la revue Voix de France.

“Me llamaron y rápidamente cogí un avión para ayudarla.”



François, doctor de AXA.

El instinto de protección está en cada uno de nosotros, pero para AXA es una vocación.

Pregunta a nuestros mediadores

POUR MIEUX CONNAÎTRE L'ESPAGNE

PORCELAINE EN ESPAGNE

La porcelaine est un matériau céramique, produit artisanalement ou industriellement, traditionnellement blanc, compact, dur, résistant aux attaques chimiques ou aux chocs thermiques. Elle est utilisée pour produire des objets de vaisselle, des éléments ornementaux ou décoratifs. Son origine approximative date du VII^{ème} siècle, chez les Chinois qui gardèrent secrète la formule de fabrication. Apportée par Marco Polo, sa production s'est étendue progressivement à l'Europe.

À la Renaissance, on obtenait une pâte artificielle tendre appelée « fritta » élaborée avec du kaolin, de la silice de quartz vitreuse, recouverte d'un émail mélangé d'étain, comme la majolique. Au début du XVIII^{ème} siècle, on découvrit une formule similaire à celle de la céramique chinoise en utilisant de l'albâtre calciné et du feldspath. Depuis on y a ajouté divers oxydes métalliques pour obtenir des couleurs, ou de l'or pour les pièces dorées.

Contrairement à la faïence qui est cuite à basse température, la porcelaine est cuite à température élevée, en 2 temps : la première correspond à l'obtention du « biscuit », la seconde à la vitrification. Durant la cuisson, dans des fours à bois pour maintenir sa blancheur, on protège les pièces par des pièces réfractaires contre les dépôts de cendre et les flammes directes.

Voici quelques emplacements de fabriques plus ou moins anciennes qui peuvent encore être visitées et donner l'occasion de faire quelques emplettes :

La céramique de MANISES (Valencia), à reflets dorés et bleus, est d'origine musulmane. De nombreux témoignages font l'éloge de son succès auprès des princes de la cour d'Aragon et des papes, Calixte III et Alexandre VI pour décorer le Vatican. Ensuite elle s'exporta plus largement en France et en Italie et dans toutes les cours d'Europe par des

compagnies d'exportateurs italiens, chypriotes, puis turcs, catalans et majorquins. Les pièces devaient être transportées avec beaucoup de précautions, dans de grandes jarres protégées par des cordes et de la paille. Ces exportations donnaient lieu à d'importantes taxes douanières.

La céramique de TALAVERA DE LA REINA caractérisée par les couleurs blanche et bleue remonte également à la tradition musulmane. Elle est fabriquée à partir des boues du Tage. Elle sert à la réalisation de vaisselle, fontaines, « azulejos » décoratifs, etc. C'est une des céramiques les plus populaires en Espagne. La céramique a été traditionnellement l'activité la plus importante de la ville. Philippe II l'a introduite au monastère de l'Escorial où subsistent de nombreuses pièces depuis le XVI^{ème} siècle. Dès lors, toutes les cours royales européennes ont adopté la céramique de Talavera, assimilée à celles de Delft et de Sèvres.



Céramique de Talavera de la Reina

La porcelaine d'ALCORA est fabriquée par la « Real Fábrica de Loza y Porcelana », créée à Castellón en 1727, sous Carlos III, à l'initiative du Conde de Aranda. C'est la première fabrique industrielle de la région, riche en terres argileuses et en eau et dans laquelle existait une longue tradition chez les potiers

artisans. Leur production fut abandonnée pour un produit imitant celui de France. Ainsi les coloris voyants et les traits foncés furent remplacés par des tons délicats et des lignes douces. Parallèlement, on essaya d'obtenir des matériaux plus fins que la rugosité populaire produite précédemment. Le Conde de Aranda engagea pour la nouvelle usine 24 potiers pris parmi les villageois, qui utilisèrent une terre riche en fer (terre de potiers) qui fut bientôt remplacée par une autre plus pauvre en fer. Après plusieurs essais, ils mélangèrent 6 parties de celle-ci avec un septième de la précédente.

La porcelaine DEL BUEN RETIRO fut une des manufactures royales de produits de luxe, conséquence de la politique mercantile de l'époque de l'« Ilustración española ». Elle fut fondée à l'initiative de Carlos III, qui avait déjà créé une activité similaire à Capodimonte, lorsqu'il était roi de Naples, d'où il ramena le matériel et la pâte spéciale. Ses qualités furent reconnues internationalement, mais les techniques de fabrication demeurèrent secrètes. Située dans les jardins du parc du « Buen Retiro », elle fut détruite pendant une bataille de la guerre d'Indépendance par les troupes de Wellington et non les troupes de Napoléon, bien que les deux nations avaient des intérêts concurrents. Certaines pièces sont conservées dans les palais royaux de Madrid et de l'Escorial.

La « Cartuja (chartreuse) de SEVILLA » a été construite sur l'emplacement de fours de potiers almohades, qui utilisaient les boues du bord du Guadalquivir au XIIème siècle. Lors de la Renaissance, plusieurs potiers étrangers enseignèrent l'art de la céramique en introduisant le carreau peint. Après une apparition de la Vierge Marie, une chapelle de franciscains fut transformée au XVème siècle en monastère où fut enterré provisoirement Christophe Colon. Un fils de celui-ci y aurait planté un arbre « belombra » qui peut s'y voir actuellement. Un commerçant de Liverpool transforma en 1841 le couvent abandonné par la « desamortización » en

fabrique de vaisselle de faïence et en porcelaine chinoise, à la manière anglaise très prisées des classes aisées. Au début, la fabrique s'adapta au bâtiment du monastère, mais la demande conduisit à l'expansion. La céramique sévillane eut un rôle important dans les relations commerciales avec les Indes occidentales et l'Italie. La production très variée était basée sur les revêtements ornementaux « azulejos » (carreaux), des pots de fleurs, des terrines ou des brocs. C'est alors que furent édifiés des fours en forme de bouteilles qui donnent l'originalité à l'ensemble monumental qui fonctionna jusqu'en 1982. Puis, la « junta de Andalucía » décida de restaurer et réhabiliter l'ensemble en le transformant en centre de recherche et de diffusion culturelle, en vue de l'exposition universelle de 1992.



Cheminées de La Cartuja de Sevilla

La céramique de SARGADELOS est originaire de Ribadeo en Galice. Ce fut d'abord la fabrication de vaisselle fine avec des illustrations, influencée par la faïence anglaise, très à la mode au XIXème siècle. À la suite de changements de direction, l'usine a fabriqué des produits avec des filets rouges. La peinture à la main a été remplacée par un système mécanique d'estampage pour fabriquer une faïence fine, intermédiaire entre la céramique et la porcelaine, matériau à la fois dur et léger avec des parois fines, cuits entre 1.100 et 1.400 degrés. Puis on a fabriqué un type de céramique décorée avec des filets bleus, en ajoutant, après la cuisson, un vernis au plomb. Les pièces de facture populaire, qui comportaient des

figures de singes, d'ours ou de chiens passèrent de mode au XXème siècle. Après des années d'inactivité, la fabrique ré-ouverte s'est consacrée à des modèles nouveaux de couleur blanche : vaisselles, pendules, candélabres, crachoirs, pots de chambre. Dans les années 70, les pendentifs de couleur bleue ; amulettes destinées à chasser les mauvais esprits eurent beaucoup de succès.

Françoise MÉGY



Céramique de Sargadelos

TRIBUNE LIBRE

L'ÉGOÏSME POSITIF

La peur de la solitude est l'un des symptômes que je retrouve le plus souvent dans mon cabinet de psychologie chez des personnes de tout genre : jeunes et âgés, hommes et femmes...

Accepter la solitude comme quelque chose de naturel et qui arrive de temps en temps, s'avère nécessaire. En avoir peur a des conséquences compliquées comme celle d'établir des relations de dépendance qui nous empêchent de vraiment pouvoir choisir les personnes que nous voulons avoir autour de nous.

C'est comme aller au supermarché en ayant très faim, nous n'achèterons probablement pas ce dont nous avons réellement besoin. Souvent nous sommes à la recherche de « l'âme sœur », du « prince charmant », de « l'ami parfait ». Et grosse déception! Impossible de le trouver : heureusement que rien ni personne n'est parfait.

Pour bien choisir il faut être bien avec soi-même, capable d'être seul et d'en profiter, ce qui n'est pas toujours facile, mais qui nous servira toute la vie, nous rendra plus forts.

Je pourrai être seul quand je serai capable de m'aimer, autrement la valorisation que je ferai de moi-même sera en relation avec l'extérieur, je serai encore une fois dépendant des autres pour me sentir bien.

Pourquoi dans l'avion faut-il que je mette d'abord mon masque à oxygène avant de le mettre à mon bébé?

Si je ne suis pas heureux, je ne pourrai pas rendre heureuses les personnes que j'aime. C'est ce qu'on appelle l'égoïsme positif. Cet « égoïsme » consiste à respecter mes propres besoins, et sentiments et faire en sorte que les autres le fassent aussi, même si les autres ne le font pas, surtout s'ils ne le font pas.

Si nous priorisons les opinions des autres, nous ne serons plus nous-mêmes et le stress sera notre allié. Il est important et sain de prendre soin de soi-même, de se respecter et ne pas vivre gouverné par les opinions et les demandes des autres.

La cohérence entre ce que nous pensons, ce que nous sentons et ce que nous faisons nous rendra plus heureux. Ne disons pas « oui » quand nous voulons dire « non », soyons fidèles et honnêtes avec nous-mêmes, soyons positivement égoïstes.

Ainsi nous serons beaucoup plus capables d'aider et rendre heureux ceux que nous aimons, plus capables de nous occuper des autres, en définitive beaucoup plus généreux.

Isabelle Lazaro
Psychologue et Coach
Tel : 639200243
www.temerecesermasfeliz.com
isabellazaro@gmail.com

NOUVELLES OFFICIELLES ET PRATIQUES

NOUVELLES RÈGLES D'ATTRIBUTION DE BOURSES SCOLAIRES

La France offre à ses ressortissants à l'Étranger, une aide au financement de la scolarité. Celle-ci est attribuée en fonction d'un budget déterminé chaque année dans le cadre de la Loi de finances.

Le système qui existait jusqu'à présent avait subi de nombreuses évolutions et ajouts qui le rendaient difficilement compréhensible et applicable. Les simulations montrent que le nouveau mode de calcul peut avoir un effet important sur le montant de la bourse obtenue.

Un quotient familial net des frais de scolarité est calculé pour chaque cas pondéré d'un indice de coût de la vie dans le pays de résidence.

Le calcul de la quotité de bourse prend en compte uniquement les frais de scolarité (frais de scolarité annuels, frais d'inscription annuelle et frais de 1^{ère} inscription). Cette quotité est appliquée éventuellement aux frais parascolaires.

Familles monoparentales : les revenus pris en compte sont ceux du parent ayant la charge de l'enfant.

I) QUI PEUT EN BÉNÉFICIER

A) SITUATION DES ENFANTS

Les élèves doivent :

- ⇒ être de nationalité française;
- ⇒ résider avec leur famille (père et/ou mère, tuteur légal);
- ⇒ être (inscrits ainsi que le demandeur) au

registre mondial des Français établis hors de France ;

⇒ être âgés d'au moins trois ans au cours de l'année civile de la rentrée scolaire;

⇒ fréquenter un établissement homologué par le Ministère de l'Éducation nationale ou, à titre dérogatoire, un établissement dispensant au moins 50% d'enseignement en français;

⇒ fréquenter régulièrement les cours;

⇒ au-delà de l'âge de scolarisation obligatoire (16 ans), ne pas accuser d'un retard scolaire de plus de 2 ans.

B) MODE DE CALCUL

1) Revenu net annuel de la famille = revenus bruts + avantages - charges déductibles

On prend en compte :

Le Revenu brut qui inclut toutes les ressources de la famille de quelque nature qu'elles soient y compris les aides familiales et les avantages en nature accordés par l'employeur (logement, voiture...), les revenus mobiliers ou immobiliers...

On en déduit les charges: cotisations sociales obligatoires, impôts sur le revenu (uniquement) et pensions alimentaires dues.

2) Revenu de référence = Revenu net annuel-frais de scolarité

3) Le nombre de parts de la famille:

Parent d'une famille biparentale : 1 part

Parent d'une famille monoparentale : 1,5 part

Enfant à charge : 0,5 part

A noter : Chaque enfant handicapé à charge bénéficie d'une demi-part supplémentaire

4) Quotient familial = Revenu de référence divisé par le nombre de parts

5) Quotient familial pondéré = Quotient familial (base Paris) divisé par l'indice de parité de pouvoir d'achat (Mercer).

6) Si le quotient familial pondéré est supérieur ou égal à 21.000 €, aucune bourse n'est attribuée (=hors barème).

Si le quotient familial pondéré est inférieur ou égal à 3.000 €, les enfants peuvent bénéficier d'une bourse (100%) couvrant la totalité des frais de scolarité.

Si le quotient familial pondéré est compris entre 3.000 € et 21.000 €, la famille bénéficie d'une quotité théorique partielle de bourse couvrant les frais de scolarité et, éventuellement les frais parascolaire.

Le calcul de la quotité de bourse:

$$\{1 - [(\text{Quotient familial pondéré} - 3000) \div (21000 - 3000)]\} \times 100$$

Pour contenir les besoins exprimés au niveau mondial dans la stricte limite des crédits disponibles, la quotité théorique de bourse attribuée aux familles, bénéficiant d'une quotité partielle, est diminuée d'une contribution progressive de solidarité qui ne concerne pas les familles à 100%. La quotité définitive accordée aux familles tient compte de cette contribution.

II) OÙ DEPOSER SA DEMANDE

Auprès du Consulat général de France le plus proche.

NB : exceptionnellement, lorsque l'enfant est scolarisé dans un autre pays que le pays de résidence des parents, la demande doit être instruite auprès du poste diplomatique ou consulaire du pays de scolarisation.

III) QUAND DEPOSER SA DEMANDE

Le poste fixe à l'ouverture de chaque campagne des bourses une date limite de dépôt des dossiers

compatible avec le calendrier de campagne et les volumes à traiter, pour cette année, cette date devrait se situer autour du 20 février pour le rythme nord.

IV) COMMENT DEPOSER SA DEMANDE

Remplir le formulaire de demande disponible auprès du service des bourses du poste diplomatique ou consulaire ou auprès des établissements d'enseignement. La demande doit être accompagnée des pièces justifiant des ressources et du niveau de vie de la famille. La liste des documents à produire est fixée par chaque poste. À défaut de production de tous les documents sollicités, la demande sera ajournée (après première commission locale) ou rejetée.

V) QUELS SONT LES FRAIS QUI PEUVENT ETRE COUVERTS

Les frais de scolarité susceptibles d'être couverts par les bourses scolaires sont:

- frais de scolarité annuels,
- frais d'inscription annuelle,
- frais de première inscription,
- frais d'entretien correspondant à l'achat des manuels ou fournitures scolaires s'ils ne sont pas inclus dans les frais de scolarité),
- inscription aux examens,
- frais de demi-pension, de transport scolaire (collectif ou individuel en fonction de la situation locale), internat, assurance scolaire, transport aux examens.

VI) ET APRES

Les services consulaires apprécient la situation familiale du demandeur et les ressources de la famille au regard du barème d'attribution. Il est également tenu compte de son patrimoine mobilier et immobilier. Ils s'assurent également de la compatibilité des revenus déclarés avec le niveau de vie de la famille.

Une enquête sociale (visite à domicile) peut être diligentée par le poste consulaire à tout moment. Après examen, les demandes sont présentées à une commission locale des bourses scolaires instituée auprès du poste diplomatique ou consulaire où siègent les principaux représentants de la communauté française (élus des Français de l'étranger, conseiller culturel, représentants des établissements, organisations syndicales représentatives des personnels enseignants, associations de parents d'élèves, associations de Français à l'étranger dont l'UFE...).

Les propositions formulées par cette instance sont ensuite transmises à AEFÉ qui décide de leur attribution définitive après avis de la commission nationale des bourses scolaires.

Les bourses scolaires au bénéfice des enfants français résidant avec leur famille à l'étranger ne sont pas un droit dans la mesure où elles sont octroyées chaque année dans la limite des crédits alloués au dispositif. Le niveau de l'aide accordée

aux familles, à situation comparable, peut donc varier d'une année sur l'autre.

La notification d'attribution ou de rejet par l'AEFE, est faite par le poste consulaire. Le rejet après la première commission locale, peut faire l'objet d'une révision en seconde commission. En cas de rejet après la seconde commission, un recours gracieux peut être présenté auprès de la directrice de l'AEFE via le poste consulaire.

La demande de bourse est indépendante de la procédure d'inscription des enfants dans les établissements.

La demande de bourse doit être renouvelée chaque année.

Toute déclaration inexacte des ressources entraînera une exclusion du bénéfice des bourses.

**Texte aimablement communiqué par
Charlotte HEMERY, responsable de
la communication de l'UFE Monde**

OBLIGATION D'INFORMER SUR LES BIENS SITUÉS À L'ÉTRANGER FORMULAIRE 720

Les résidents en Espagne ont l'obligation d'informer l'administration fiscale espagnole sur trois catégories différentes de biens et de droits situés à l'étranger :

- Comptes ouverts dans des établissements financiers situés à l'étranger,
- Valeurs, droits, assurances et revenus déposés, gérés ou obtenus à l'étranger,
- Biens immobiliers et droits sur des biens immobiliers situés à l'étranger,

Cette obligation doit s'accomplir en utilisant le formulaire 720, entre le 1er janvier et le 31 mars de l'année suivante à celle qui est concernée par l'information à fournir.

Il n'est pas obligatoire d'informer sur chacune des catégories de biens quand la valeur de l'ensemble des biens correspondant à chacune des catégories ne dépasse pas les 50.000 euros.

Une fois que l'on a présenté la déclaration informative pour une ou plusieurs catégories de biens ou de droits, la présentation de la déclaration dans les années suivantes sera obligatoire si le montant aurait connu une augmentation de plus de 20.000 euros par rapport au montant de la dernière déclaration.

La loi qui régit l'impôt sur le revenu des personnes physiques et la loi fiscale générale prévoient des conséquences spécifiques dans le cas où cette obligation d'information ne serait pas respectée.

Miguel Morillon
Avocat au Barreau de Madrid
<http://morillon-avocats.com/residents-fiscaux-en-espagne-percevant-des-revenus-provenant-de-la-france/>

ASSEMBLÉE DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER (AFE)

Le Bureau de l'AFE, s'est tenu au centre de conférences ministériel (CCM) du ministère des Affaires étrangères, à Paris le vendredi 13 décembre 2013.

L'un des thèmes principaux de la réunion a porté sur les modalités de mise en œuvre de la réforme de la représentation politique des Français de l'étranger, suite à la loi du 22 juillet 2013, notamment l'organisation des élections en 2014 et le fonctionnement des futurs conseils consulaires et de la nouvelle AFE.

Les membres de l'assemblée ont reçu M. Yves SAINT-GEOURS, directeur général de l'administration et de la modernisation, en présence de M. François SAINT-PAUL, directeur des Français à l'étranger et de l'administration consulaire, pour une présentation et un échange sur les missions prioritaires des réseaux à l'étranger (carte consulaire, représentation culturelle et économique, sécurité, ...) du ministère des Affaires étrangères.

M. Didier LE BRET, directeur du centre de crise, est intervenu sur la sécurité des Français résidant à l'étranger et plus particulièrement sur la situation au Proche-Orient.

Mme Valérie PIPELIER, nouvelle secrétaire générale de l'AFE a présenté le bilan 2013 et budget 2014 qui tient compte des élections consulaires et européennes de mai 2014.

M. Sylvain RIQUIER, sous-directeur de l'administration des Français de l'Étranger, a commenté la mise en œuvre des décrets d'application de la réforme de l'AFE non publiés à ce jour !!!.

Les bureaux des 5 commissions permanentes et des 2 commissions temporaires ont travaillé sur les thèmes de leurs compétences.

Une session a été consacrée aux réponses de l'administration et aux commentaires éventuels aux questions d'actualité, écrites et verbales qui ont été posées préalablement par les Conseillers.

Notre ami Jean-Louis MAINGUY, a présenté, au nom du groupe Communication et du collège des vice-présidents, le projet de film et de livre consacré au bilan des 10 ans de l'AFE.

La prochaine session plénière de l'Assemblée aura lieu du 3 au 8 mars 2014 au CCM et sera ouverte au public.

ASSUJETTISSEMENT AUX PRÉLÈVEMENTS SOCIAUX DES REVENUS DU CAPITAL PERÇUS PAR LES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER

L'article 25 du projet de loi de finances rectificatif de 2012 prévoit l'assujettissement aux prélèvements sociaux (CSG et CRDS DE 15,5 %) des revenus fonciers et plus values immobilières de source française perçus par les non-résidents. Cette décision a ému un grand nombre de nos compatriotes. L'AFE considérant qu'il s'agit de cotisations sociales et non d'impôts a émis le vœu que le gouvernement annule cette disposition dans le projet de loi de finance de 2014 prenant en compte le risque de condamnation encouru par la Cour de justice européenne.

Il faudra de la patience !!!

	Spécialiste en Communication, Publicité & Design Conseil - Conceptualisation - Création - Maquettation Impression offset, numérique et sérigraphie pour tous supports.
	Qualité - Rapidité - Rentabilité Contact: Louis Didier 91 759 07 08 – 607 48 80 96 & LUISDIDIER@telefonica.net

VIE ASSOCIATIVE

LES ACTIVITÉS DU DERNIER TRIMESTRE À MADRID

-Les **randonnées pédestres** ont continué dans la pluie et le froid, et continueront, sous la conduite de Samuel. Infos 648059730.

-Virginie a organisé en octobre, une **randonnée à bicyclette**, qui s'est terminée par un repas convivial dans un restaurant de la Casa de Campo.

-La **dégustation de Beaujolais nouveau** de Vinofilia accompagné de fromages de l'Affineur, de charcuteries de Saveurs de France, avec la participation de l'ADFE-Français du Monde, de l'Alliance française et de Madrid Accueil, a connu le succès habituel qui fut agrémenté par la visite surprise de la ministre déléguée aux Français de l'Étranger.



-Le 4 décembre, **l'Assemblée générale annuelle** a approuvé les comptes (de 2012) et la gestion du conseil d'administration. Puis Nathalie Gossement, attaché fiscal auprès de l'Ambassade a traité avec talent, le thème douloureux des nouveautés fiscales intéressant les Français résidant à l'Étranger.

-**Le dîner de Noël** a réuni environ 60 convives au « chalet suisse » autour de fondues savoyarde, puis bourguignonne, précédées d'excellentes salades et croquettes variées. La remise des cadeaux « aux amis inconnus » a conclu cette excellente soirée dans la joie et la bonne humeur.

PROCHAINES ACTIVITÉS PROGRAMMÉES À MADRID

-**La galette des Rois** samedi 18 janvier, au Lycée français – dont nous remercions l'hospitalité. Information et inscriptions auprès de Jérôme 616243232

-**Le reboisement** dimanche 9 mars. Information et inscriptions auprès de Carmen et Pierre 671652924

-Un **cours d'initiation à la défense personnelle** des dames, samedi 1er mars. Information et inscriptions auprès de Frédéric 665610908

-La **participation télévisée au tournoi des 6 Nations** au Novotel Campo de las Naciones, samedi 1er, dimanche 9 et vendredi 21 février (avec dîner « sud-ouest » le 21 février) ainsi que les samedis 8 et 15 mars, Information et inscriptions auprès de Patrice 656131000.

-Notre ami Michel VILLAND présentera son livre « **Mon associé Fidel Castro** » jeudi 20 février au Circulo de Bellas artes.

-Le **bowling** lieu et date à définir.

*A la suite de piratages, notre site **www.ufe-espagne.com** a été en berne ces dernières semaines. Nous vous informerons prochainement de la mise en place d'un site rénové.*

UFE MÁLAGA COSTA DEL SOL

Isabelle BETTON, présidente, nous informe :

ACTIVITÉS DU DERNIER TRIMESTRE

150 personnes se sont retrouvées le 11 novembre à Benalmadéna pour commémorer la mémoire des Français morts durant tous les conflits. Y participaient des délégations de la British Legion, de la Royal Air Force, et des membres de l'association pour la paix. Après un dépôt de gerbe et une minute de silence tout le monde se retrouvait autour du pot de l'amitié.

Le 16 Novembre nous avons assisté à la pièce « Monsieur Amilcar » à Benalmadéna, action solidaire en faveur de l'association Cudeca.

Une cinquantaine de personnes ont dégusté le Beaujolais nouveau à Fuengirola.

Le 7 décembre l'UFE a représenté la France à cette fêria de Noël de Benalmadéna. Cinq commerçants ont présenté les produits français.

Une quarantaine de membres se sont retrouvés pour un pot de l'amitié avant les fêtes de Noël.

Le cercle de lecture a permis à de nombreux membres de faire connaissance avec la littérature sous toutes ses formes dont un très intéressant exposé sur Gilles de Rais.

PROCHAINES ACTIVITÉS

Le 12 janvier repas suivi de galettes au restaurant du golf « Chaparral » à Mijas Costa.

Continuation du cercle de lecture et de l'histoire aux dates suivantes : 18/02 18/03 15/04 20/05 et 17/06

Le 25 janvier une excursion au village de Torrox.

Le 11 février à 17h30 un tout premier thé dansant.

Le 1er mars : Excursion sur le site de l'Alpujarra.

Le 9 mars : Repas en l'honneur de la journée des femmes avec cadeau de « l'ami surprise ». Lieu et heure à déterminer.

Le 11/4 aura lieu la première assemblée générale de notre toute jeune représentation. Lieu et heure à déterminer.

NOUVELLES DE NOS AMIS

Nous souhaitons la bienvenue à Gwendal, né en octobre dernier, fils de notre administrateur Bruce Parnaudeau et de Lisou Opsomer et petit-fils de nos amis Bénédicte et Marc.

C'est avec beaucoup de tristesse que nous avons appris le décès de Hubert Giacomotto, secrétaire de la représentation UFE Málaga Costa del Sol, dont il aura œuvré jusqu'au bout au développement, avec beaucoup de dévouement et de gentillesse.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DE L'UFE MONDE

Samedi 1er mars de 14 à 18 heures au Pullman Paris Bercy suivie d'une soirée festive et pleine de surprises dans Bercy Village Théâtre.

Le manque de place ne nous permet pas de donner des nouvelles de l'UFE Catalogne, présidée par Pierre-Olivier BOUSQUET. Nous nous rattraperons dans le prochain numéro.



Une banque sans frontières, pour
des personnes *qui ne se fixent
d'aucune limite*

TARGOBANK est **la seule banque** d'origine française en Espagne, avec des équipes bilingues qui vivent au rythme de la culture Franco-Espagnole. C'est ce qui lui permet d'entretenir une **relation de proximité** avec ses clients français en Espagne. Cette force et ce dynamisme ont fait de TARGOBANK, une banque universelle qui offre **un service complet de produits bancaires et d'assurances sans frontières.**

Nous sommes en Espagne
pour vous accompagner

TARGO  BANK
Une banque proche de vous **qui vous mènera loin**

GRUPO BANCO POPULAR
GRUPE CREDIT MUTUEL-CIC

Appelez:

902 123 223 (particuliers)

902 553 333 (entreprises)

Pour toute information:

www.targobank.es